

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 07-2019**

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

Comptes année 2018

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Analyse des charges de fonctionnement	4
2.1. Les charges maîtrisables	5
2.2. Les charges non maîtrisables.....	8
2.2.1. Intérêts passifs.....	12
2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	13
2.3. Les charges internes	15
2.4. Analyse des charges – Récapitulation.....	18
3. Analyse des revenus de fonctionnement	19
3.1. Les revenus fiscaux	20
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune	22
3.1.2. Impôt à la source	23
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	23
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés	24
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	26
3.1.6. Droits de mutation.....	26
3.1.7. Impôts sur les successions et donations	27
3.1.8. Part aux gains immobiliers	28
3.2. Les revenus non fiscaux.....	30
3.3. Les revenus internes	31
3.4. Analyse des revenus – Récapitulation.....	33
4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation.....	35
5. Autofinancement	36
6. Communication	37
7. Programme de législature.....	37
8. Conclusions.....	38

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2018 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Par conséquent, les comptes 2018 de notre Commune présentent un excédent de charges (déficit) d'environ CHF 2.0 mios.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2018, le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2017 et les comptes 2016 :

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Total des charges (avant amortissement découvert)	160'156'911.63	160'731'600.00	152'528'448.02	155'292'969.83
Total des revenus	-158'193'167.92	-158'916'200.00	-152'914'494.63	-151'912'054.13
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	1'963'743.71	1'815'400.00	-386'046.61	3'380'915.70
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	1'963'743.71	1'815'400.00	-386'046.61	3'380'915.70

Ainsi, le déficit de CHF 1'963'743.71 réalisé dans le cadre de l'exercice 2018 a été porté en diminution du capital figurant au passif du bilan.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

• fortune communale - Capital au 1 ^{er} janvier 2018	CHF	33'123'067.65
• excédent de charges (déficit) de l'exercice 2018	CHF	-1'963'743.71
Fortune communale - Capital au 31 décembre 2018	CHF	31'159'323.94

Il est à noter que le budget 2018 voté a été complété de deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 30.05.2018	366'400.00	160'000.00	-206'400.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 21.11.2018	2'539'500.00	1'624'100.00	-915'400.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2018	2'905'900.00	1'784'100.00	-1'121'800.00
Montants selon le budget 2018 voté par le Conseil communal lors de la séance du 13.12.2018	157'825'700.00	157'132'100.00	-693'600.00
Budget 2018 après crédits supplémentaires	160'731'600.00	158'916'200.00	-1'815'400.00

Ainsi, le budget 2018, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de CHF 1.8 mio.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2018, car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables :

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2018 et le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'150'503.75	30'451'700.00	-301'196.25	-1.0%
Biens, services et marchandises	23'061'249.71	24'397'400.00	-1'336'150.29	-5.5%
Aides et subventions	6'941'644.88	7'986'000.00	-1'044'355.12	-13.1%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	60'153'398.34	62'835'100.00	-2'681'701.66	-4.3%

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu moins de CHF 2.7 millions, soit une baisse de 4.3%.

Les charges relatives aux autorités et au personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires) (-1.0%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- recours moins important à du personnel auxiliaire ;
- les frais de formation du personnel ont été moins importants que prévu ;
- les jetons de présence dédiés aux différentes commissions ont été moins importants que prévu.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 5.5% par rapport au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction se répartit de la manière suivante, selon le type de charges :

➤ achats d'imprimés et de fournitures de bureau	- CHF	0.1 mio
➤ achats de machines et de matériel d'exploitation	- CHF	0.1 mio
➤ achats et consommation d'électricité	- CHF	0.2 mio
➤ entretien des bâtiments	- CHF	0.3 mio
➤ frais de réceptions et de manifestations	- CHF	0.1 mio
➤ honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.2 mio
➤ frais de transports	- CHF	0.1 mio
➤ divers postes budgétaires	- CHF	0.2 mio
Total diminution achats de biens, services et marchandises	- CHF	<u>1.3 mio</u>

Notons également une diminution des charges relatives aux aides et subventions (-13.1%) par rapport au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse provient en grande partie de la diminution de notre participation au financement de l'Ecole de Musique de Pully (EMP), de l'accueil familial de jour ainsi que de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ).

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nursérie la Tourterelle	300'277.58	318'300.00	-18'022.42	-5.7%
Nursérie des Alpes	295'678.20	300'800.00	-5'121.80	-1.7%
Garderie du Parc	309'506.86	293'800.00	15'706.86	5.3%
UAPE Les Copains	275'386.91	314'800.00	-39'413.09	-12.5%
UAPE Les Alpes	220'599.50	234'300.00	-13'700.50	-5.8%
Espace jeunes	372'614.43	349'800.00	22'814.43	6.5%
Fondation enfance et jeunesse	707'948.46	563'100.00	144'848.46	25.7%
Garderie du Coteau	157'198.77	160'900.00	-3'701.23	-2.3%
UAPE Fontanettaz	126'947.75	143'400.00	-16'452.25	-11.5%
APEMS de Loth	79'920.27	251'800.00	-171'879.73	-68.3%
APEMS de Mallieu	78'680.98	76'900.00	1'780.98	2.3%
UAPE l'Appart	152'750.92	209'900.00	-57'149.08	-27.2%
APEMS Le Cube	-57'875.85	125'900.00	-183'775.85	-146.0%
Nouvelle structure	0.00	153'900.00	-153'900.00	-100.0%
Total participation communale	3'019'634.78	3'497'600.00	-477'965.22	-13.7%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure de près de CHF 480'000.00 par rapport au montant prévu au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2018 et les comptes 2017 :

Intitulé	Comptes 2018	Comptes 2017	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'150'503.75	29'479'122.37	671'381.38	2.3%
Biens, services et marchandises	23'061'249.71	22'395'493.46	665'756.25	3.0%
Aides et subventions	6'941'644.88	6'504'808.74	436'836.14	6.7%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	60'153'398.34	58'379'424.57	1'773'973.77	3.0%

Par rapport à l'année 2017, les charges maîtrisables accusent une augmentation de 3.0%.

Comparées à l'année 2017, les charges relatives aux autorités et au personnel ont augmenté de 2.3%.

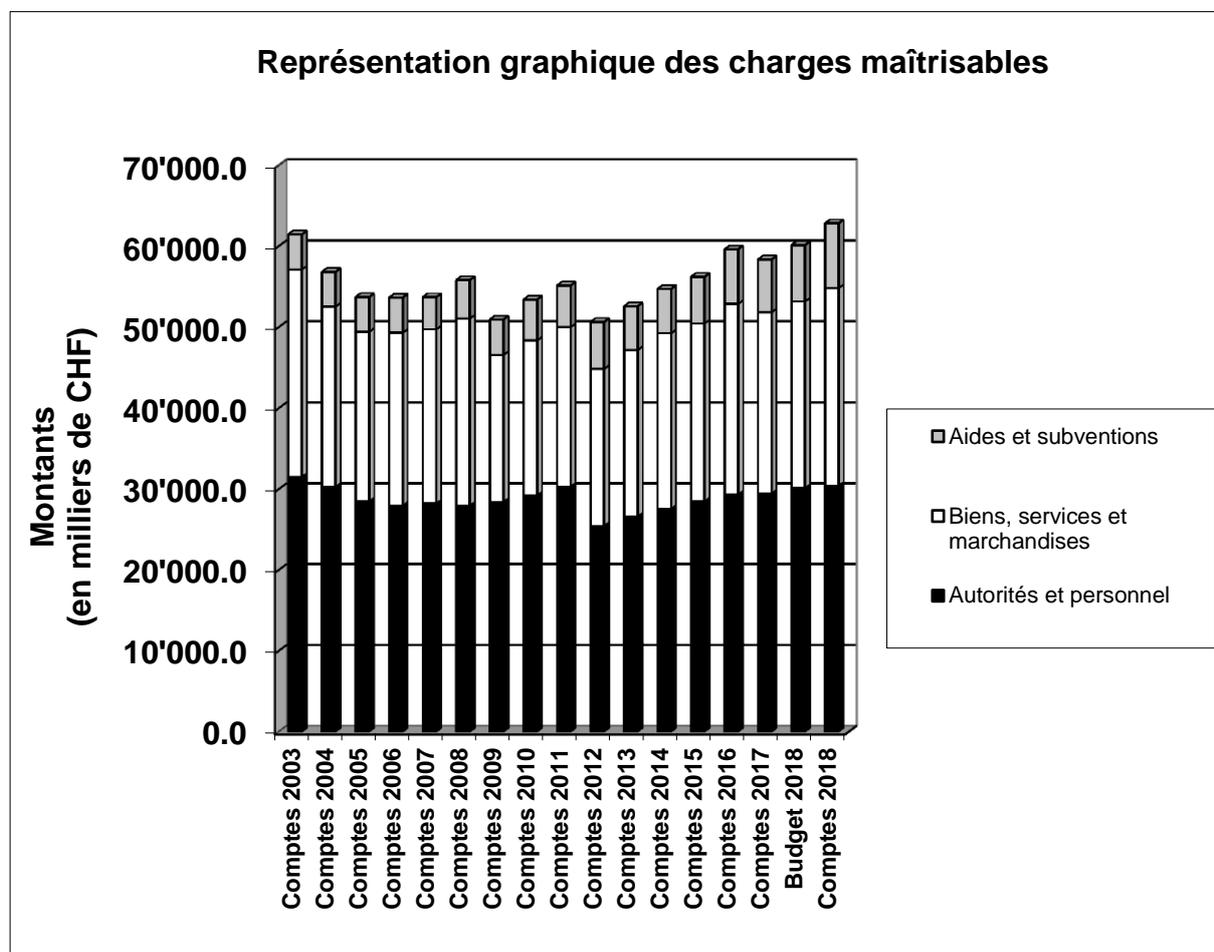
Cette progression provient des éléments suivants :

- augmentation de l'effectif du personnel communal de l'équivalent de 2.25 ETP ;
- augmentations statutaires octroyées durant l'année 2018 ;
- légère progression de la masse salariale liée aux auxiliaires.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une progression de 3.0% par rapport aux comptes de l'année 2017. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation des achats de mobilier, du matériel et de machines, de l'achat de fournitures et de marchandises, de l'entretien des canalisations et de l'entretien des parcs et des zones de loisirs.

Les aides et subventions sont, quant à elles, en progression de 6.7% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2017. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) et de notre soutien au Festival Pully à l'Heure du Québec.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2018 et le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	670'242.17	801'000.00	-130'757.83	-16.3%
Amortissements	6'240'463.50	6'402'700.00	-162'236.50	-2.5%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	81'994'817.04	79'485'700.00	2'509'117.04	3.2%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	88'905'522.71	86'689'400.00	2'216'122.71	2.6%

Nous observons une diminution de 16.3% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par le fait que durant l'année 2018, malgré une légère progression de l'endettement communal, notre Commune a été en mesure de négocier de nouveaux emprunts à des conditions extrêmement intéressantes.

Les amortissements sont inférieurs de 2.5% à ce qui a été prévu dans le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par des chantiers n'ayant pas encore fait l'objet d'un bouclage, et dont l'amortissement n'a, par conséquent, pas débuté sur l'année 2018.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques sont supérieures de 3.2% à ce qui a été prévu dans le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires).

Le décompte final de l'année 2017 de la péréquation nous a été défavorable d'environ CHF 600'000.00, alors que le budget 2018 prévoyait un décompte favorable.

De plus, nous constatons une somme dédiée au financement des transports publics plus élevée que ce que prévoyait le budget 2018.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2018 et les comptes 2017 :

Intitulé	Comptes 2018	Comptes 2017	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	670'242.17	829'383.13	-159'140.96	-19.2%
Amortissements	6'240'463.50	4'870'547.34	1'369'916.16	28.1%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	81'994'817.04	76'857'165.53	5'137'651.51	6.7%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	88'905'522.71	82'557'096.00	6'348'426.71	7.7%

La diminution des intérêts de 19.2% par rapport aux comptes de l'année 2017 provient des conditions de renouvellement d'emprunts beaucoup plus favorables qu'elles ne l'étaient auparavant. La dette communale a toutefois progressé de CHF 5.0 mios durant l'exercice 2018, pour se situer à hauteur de CHF 95.0 mios au 31 décembre 2018.

La progression des amortissements provient pour l'essentiel du début des amortissements comptables de plusieurs chantiers communaux importants, suite à leur bouclage.

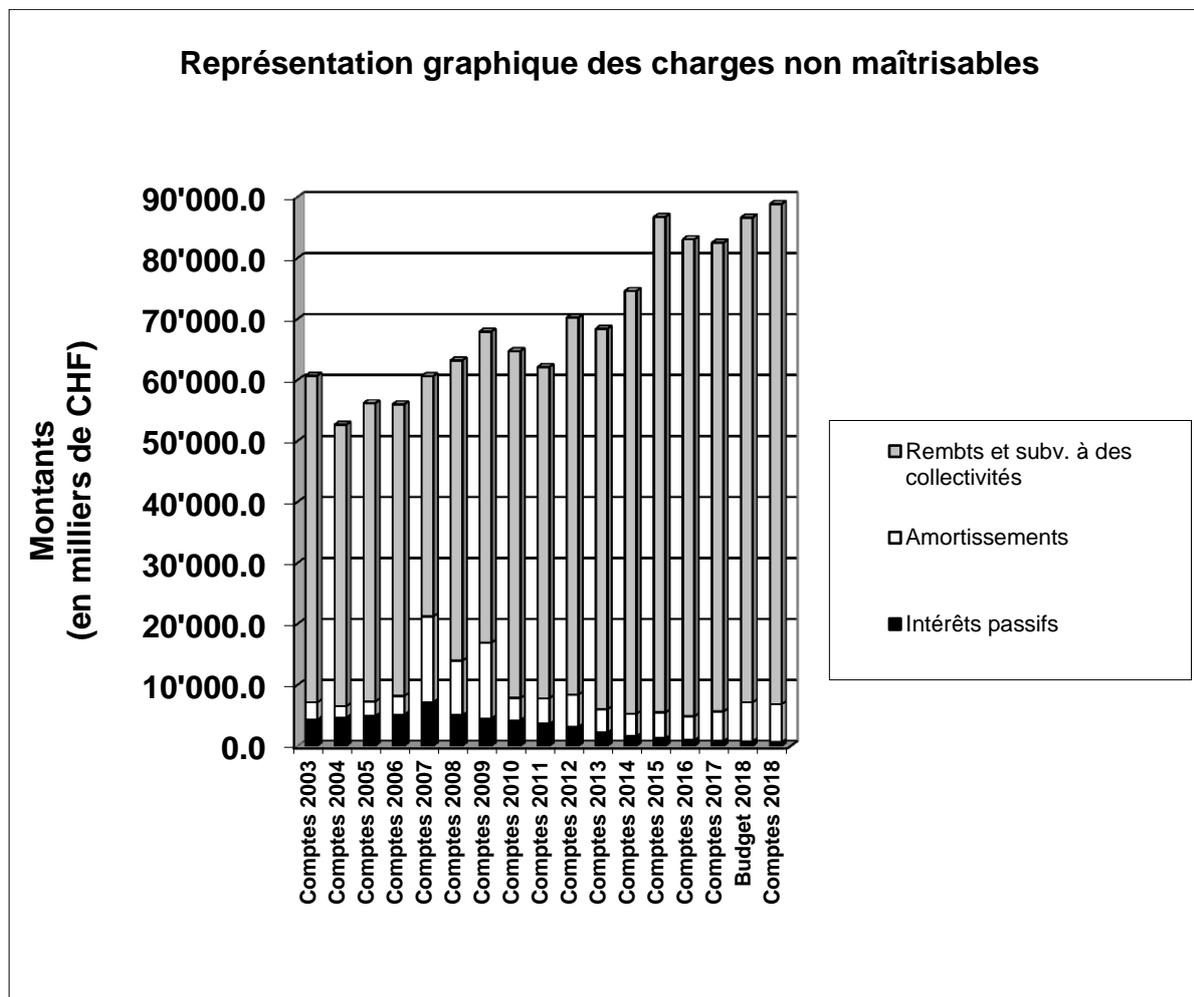
L'augmentation de 6.7% des charges relatives aux remboursements et participations et subventions à des collectivités est causée principalement par le décompte final 2017 de la péréquation, qui est intervenu durant l'année 2018 et qui nous a été défavorable.

Le décompte final de l'année 2017 relatif à la péréquation atteint une somme supérieure au montant qui a été intégré dans le budget 2018. Il se compose des éléments suivants :

Décompte final 2018	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation fonds péréquation	1'011'375.00	-443'000.00	1'454'375.00	
Retour couche population	-371'738.00	-300'000.00	-71'738.00	-23.9%
Retour dépenses thématiques	-332'767.00	-45'000.00	-287'767.00	-639.5%
Facture sociale	334'702.00	-2'360'000.00	2'694'702.00	
Total décompte final 2017	641'572.00	-3'148'000.00	3'789'572.00	

L'évaluation ainsi faite dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 s'est avérée globalement erronée, avec un écart défavorable d'environ CHF 3.8 mios entre la réalité des comptes et la prévision.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

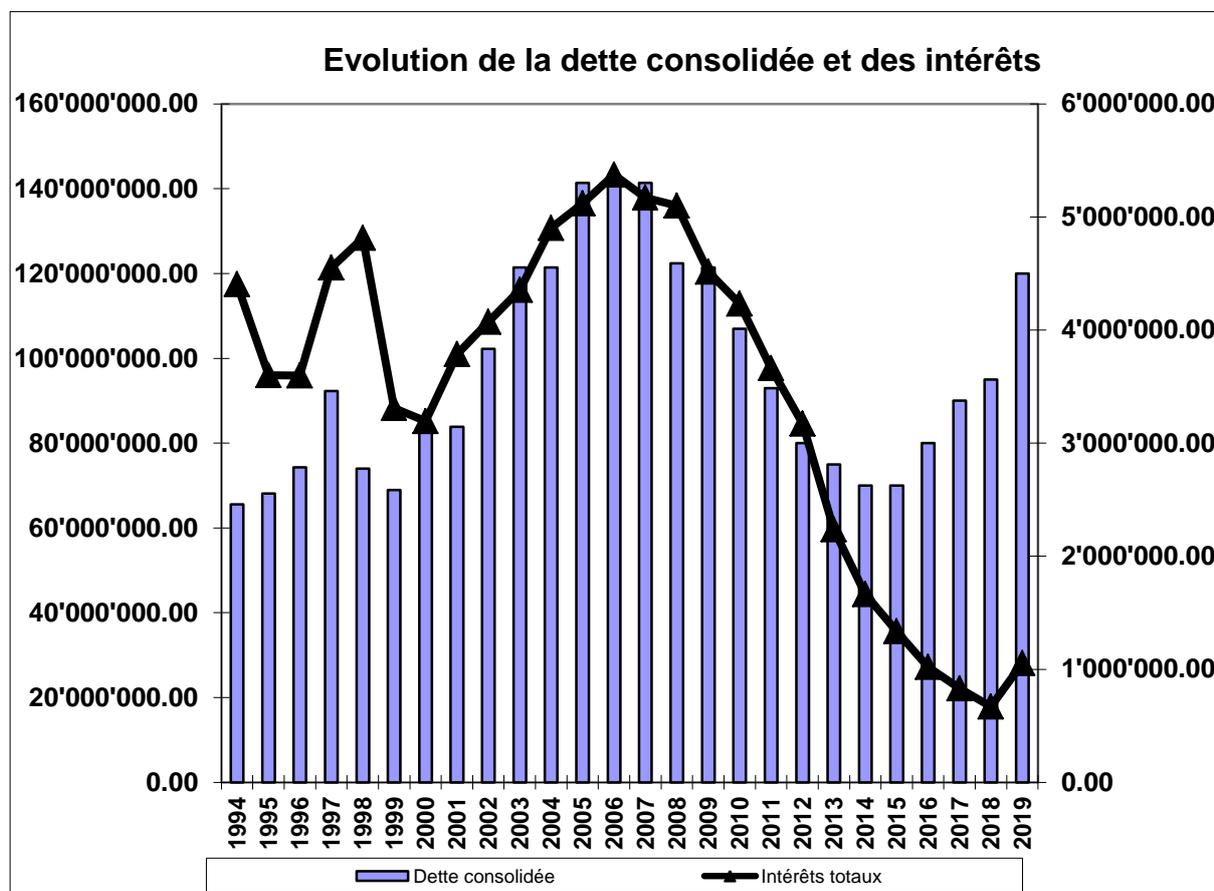


2.2.1. Intérêts passifs

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Comptes	80'000'000.00	1'018'583.68
2017	Comptes	90'000'000.00	829'383.13
2018	Comptes	95'000'000.00	670'242.17
2019	Prévision	120'000'000.00	1'054'000.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2019 :



2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2018 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale ;
- à la réforme policière

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2018 :

Régimes	Montant acomptes 2018	Résultat décompte définitif 2017	Montant net sur 2018	Budget 2018 (sans crédits suppl.)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	25'181'516	1'011'375	26'192'891	24'738'500	1'454'391	5.9%
Retour fonds de péréquation	-12'696'570	-371'738	-13'068'308	-12'996'600	-71'708	-0.6%
Dépenses thématiques	-1'335'210	-332'767	-1'667'977	-1'380'200	-287'777	-20.9%
Montant net péréquation directe horizontale	11'149'736	306'870	11'456'606	10'361'700	1'094'906	10.6%
Montant total participation financement facture sociale	34'357'054	334'702	34'691'756	31'997'000	2'694'756	8.4%
<i>Réforme policière</i>	<i>1'743'239</i>	<i>-51'173</i>	<i>1'692'066</i>	<i>1'743'200</i>	<i>-51'134</i>	<i>-2.9%</i>
Total des charges péréquatives	47'250'029	590'399	47'840'428	44'101'900	3'738'528	8.5%

Le décompte final de la péréquation relatif à l'année 2018 interviendra dans le courant de l'année 2019 (août-septembre) et, par conséquent, influencera le résultat de l'année 2019.

Le montant total de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2017 est supérieur d'environ CHF 37.6 mios à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2017 (+5.1%). Cet écart défavorable aux communes est malheureusement récurrent depuis 2011.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	
• 2015	29 points d'impôts	
• 2016	27 points d'impôts	
• 2017	24 points d'impôts	
• 2018	26 points d'impôts	(valeur du point d'impôt : CHF 1'333'980.00)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 est plus défavorable que celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons que notre part du financement de la facture sociale représente en 2018, l'équivalent de six points d'impôts de plus qu'en 2011, mais avec six points d'impôts communaux en moins, puisque que l'introduction du nouveau système péréquatif était assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. L'effet global du poids de la facture sociale pour la Ville de Pully représente aujourd'hui l'équivalent de douze points d'impôts par rapport à 2011.

La répartition de la facture sociale entre le Canton et les Communes sera au centre des discussions à venir ; il est urgent de revenir, pour le moins, à la répartition de 2/3 Canton, 1/3 Communes, qui prévalait avant le changement introduit pour contribuer à l'assainissement des finances cantonales.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

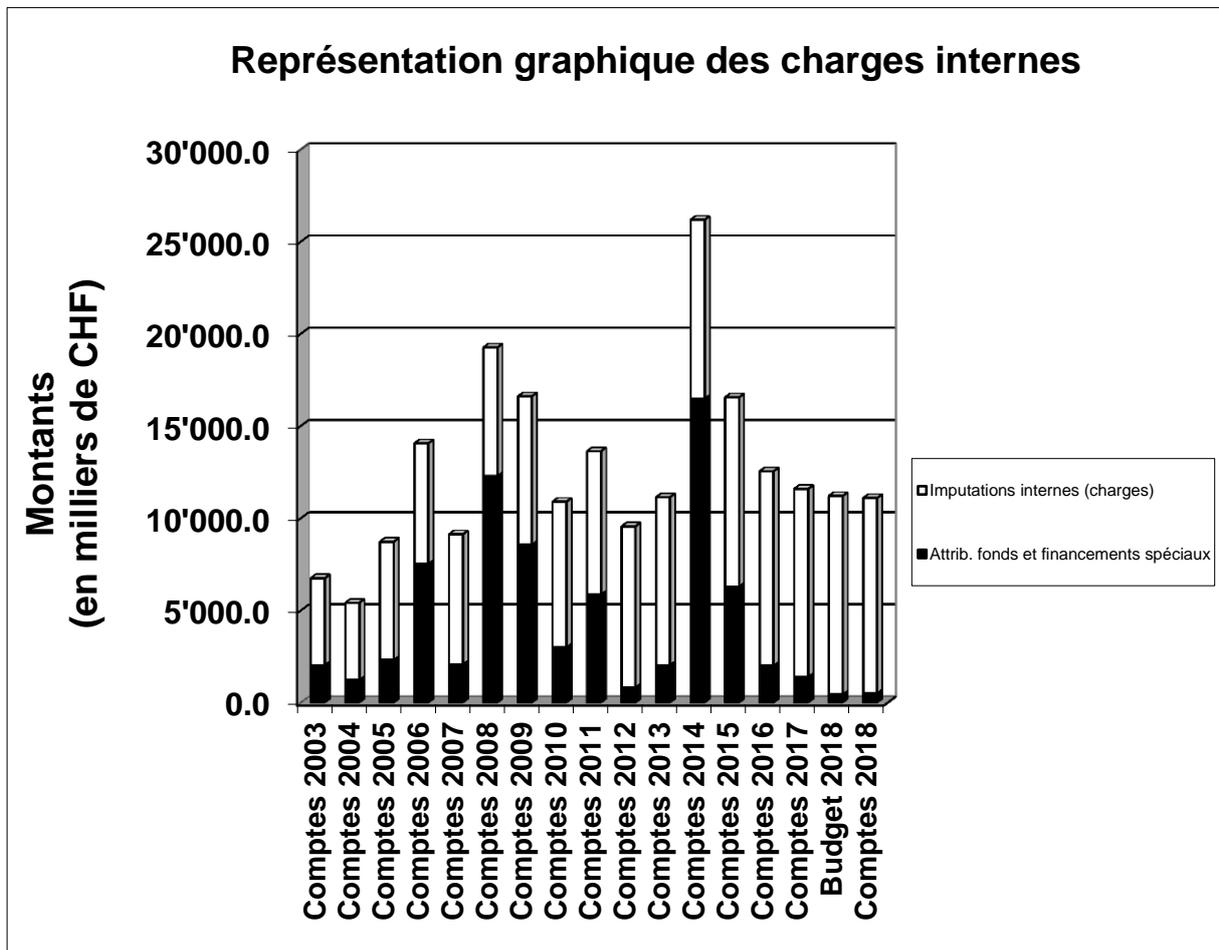
Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2018 et le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'566'122.28	10'749'100.00	-182'977.72	-1.7%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	531'868.30	458'000.00	73'868.30	16.1%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	11'097'990.58	11'207'100.00	-109'109.42	-1.0%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2018 et les comptes 2017 :

Intitulé	Comptes 2018	Comptes 2017	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'566'122.28	10'180'206.74	385'915.54	3.8%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	531'868.30	1'411'720.71	-879'852.41	-62.3%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	11'097'990.58	11'591'927.45	-493'936.87	-4.3%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

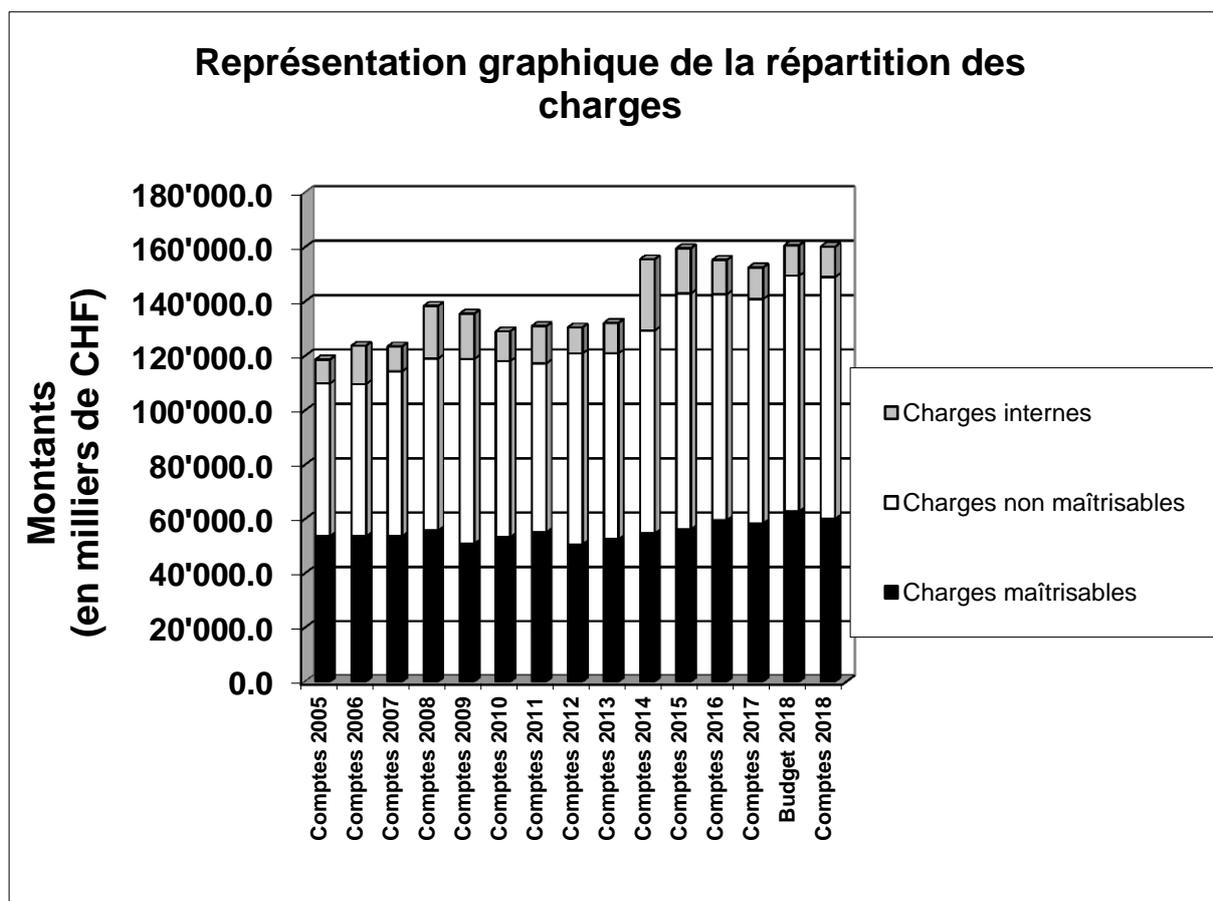


2.4. Analyse des charges – Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2018, au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2017 ainsi qu'aux comptes 2016 :

Intitulé	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Autorités et personnel	30'150'503.75	30'451'700.00	29'479'122.37	29'359'517.29
Biens, services et marchandises	23'061'249.71	24'397'400.00	22'395'493.46	23'555'172.95
Aides et subventions	6'941'644.88	7'986'000.00	6'504'808.74	6'708'118.71
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	60'153'398.34	62'835'100.00	58'379'424.57	59'622'808.95
Intérêts passifs	670'242.17	801'000.00	829'383.13	1'018'583.68
Amortissements	6'240'463.50	6'402'700.00	4'870'547.34	3'888'752.14
Rembts et subv. à des collectivités	81'994'817.04	79'485'700.00	76'857'165.53	78'215'091.43
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	88'905'522.71	86'689'400.00	82'557'096.00	83'122'427.25
Attrib. fonds et financements spéciaux	531'868.30	458'000.00	1'411'720.71	2'017'918.50
Imputations internes (charges)	10'566'122.28	10'749'100.00	10'180'206.74	10'529'815.13
<i>Sous-total charges internes</i>	11'097'990.58	11'207'100.00	11'591'927.45	12'547'733.63
TOTAL DES CHARGES	160'156'911.63	160'731'600.00	152'528'448.02	155'292'969.83

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutation ;
- impôts sur les successions et les donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part sur les impôts sur les gains immobiliers ;
- rétribution de la taxe sur le CO²

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2018 et le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2018 (Taux de 61.0)	Budget 2018 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	54'790'697.52	58'000'000.00	-3'209'302.48	-5.5%
Impôt sur la fortune	15'771'786.53	16'000'000.00	-228'213.47	-1.4%
Impôt à la source	1'487'448.96	2'000'000.00	-512'551.04	-25.6%
Impôt spécial des étrangers	3'194'813.59	3'500'000.00	-305'186.41	-8.7%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	75'244'746.60	79'500'000.00	-4'255'253.40	-5.4%
Impôts sur le bénéfice	6'049'354.80	7'800'000.00	-1'750'645.20	-22.4%
Impôt sur le capital	272'113.00	320'000.00	-47'887.00	-15.0%
Impôt complémentaire immeubles	411'165.60	400'000.00	11'165.60	2.8%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	6'732'633.40	8'520'000.00	-1'787'366.60	-21.0%
Impôt foncier	3'364'380.95	3'400'000.00	-35'619.05	-1.0%
Droits de mutation	4'298'913.75	2'800'000.00	1'498'913.75	53.5%
Impôts sur les successions et donations	7'019'320.60	4'200'000.00	2'819'320.60	67.1%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	51'200.00	50'000.00	1'200.00	2.4%
Patentes et concessions	25'071.75	25'000.00	71.75	0.3%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'462'791.05	2'200'000.00	262'791.05	11.9%
Redistribution de la taxe sur le CO2	33'466.85	0.00	33'466.85	
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	99'232'524.95	100'695'000.00	-1'462'475.05	-1.5%

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2018 sont globalement inférieures (-1.5%) à celles qui ont été prévues dans le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires).

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2018 facturés	44'212'036.00	12'370'521.70
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>		
Année fiscale 2017	4'804'339.73	1'141'821.89
Année fiscale 2016	3'100'262.94	604'921.83
Année fiscale 2015	26'208.91	93'156.02
Année fiscale 2014	224'183.97	250'678.13
Année fiscale 2013	114'940.25	195'731.02
Année fiscale 2012	12'659.45	62'735.58
Année fiscale 2011	112'036.50	76'372.96
Année fiscale 2010	68'239.70	79'361.55
Année fiscale 2009	50'854.65	110'595.70
Année fiscale 2008	42'428.90	130'369.65
Année fiscale 2007	45'461.25	124'647.20
Année fiscale 2006	816.90	69'566.75
Année fiscale 2005	72'764.30	175'220.35
Année fiscale 2004	62'760.25	127'294.25
Année fiscale 2003	86'379.85	160'629.95
Année fiscale 2001	0.00	-100.55
Année fiscale 2000	-199.05	-114.10
Année fiscale 1999	-199.05	-106.55
Année fiscale 1998	-928.20	-342.25
Année fiscale 1997	-1'512.05	-561.60
Année fiscale 1996	-9'775.75	-850.80
Année fiscale 1995	-3'298.55	237.85
Total décomptes années antérieures	8'808'424.90	3'401'264.83
<u>Impôt sur les prestations en capital</u>		
Année fiscale 2018	954'140.65	
Année fiscale 2017	242'959.10	
Année fiscale 2016	6'275.35	
Année fiscale 2015	5'641.25	
Année fiscale 2014	-1'963.40	
Année fiscale 2013	-6'876.00	
Année fiscale 2012	-721.65	
Année fiscale 2010	-143.25	
Année fiscale 2008	-229.55	
Année fiscale 2007	-413.65	
Année fiscale 2006	-2'818.75	
Année fiscale 2005	-1'361.60	
Année fiscale 2004	-8'797.45	
Année fiscale 2001	-2'977.00	
Année fiscale 1998	-1'074.00	
Année fiscale 1997	-2'572.00	
Année fiscale 1995	-937.35	
Total impôt sur prestations en capital	1'178'130.70	
Total des activités dirigeantes	14'168.20	
Total de l'impôt sur les frontaliers	193'434.50	
Impôt récupéré	128'140.32	
Impôt sourcier mixte	504'269.69	
Imputation forfaitaire personnes physiques	-247'782.79	
Remboursement impôt ecclésiastique	-124.00	
Total comptabilisé sur l'année 2018	54'790'697.52	15'771'786.53

L'avancement des taxations est à peu près au même niveau que par rapport à l'année 2017. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 65.5% alors qu'en 2017 il était de 67%.

Ainsi, en 2018, par rapport à l'année 2017, nous constatons une diminution des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de l'ordre de 4.7% et de 0.7% pour l'impôt sur la fortune.

L'importante diminution des acomptes constatée sur l'impôt sur le revenu provient en grande partie d'un montant exceptionnel facturé à deux importants contribuables lors de l'exercice 2017. Dès lors le montant des acomptes pris en considération pour l'année 2017 peuvent être considérés comme exceptionnels.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous ne pouvons que constater sa progression de l'ordre de 3.1% par rapport aux montants comptabilisés dans les comptes de l'année 2017 et sa diminution de l'ordre de 2.9% par rapport au bouclage des comptes de l'année 2016.

Cette baisse s'explique selon toute vraisemblance par l'amnistie fiscale partielle qui a été appliquée dans le Canton de Vaud et qui a déployé ses effets essentiellement sur l'exercice 2016. En effet, afin d'encourager les dénonciations spontanées, des allègements importants avaient été prévus si le contribuable annonçait spontanément ses éléments non déclarés. En 2016, il est fort probable qu'un nombre important de contribuables ont profité de cette occasion pour déclarer des éléments de leur fortune qui ne l'avaient pas été auparavant.

De plus, par rapport au budget 2018, les décomptes de l'impôt sur le revenu suite aux taxations des années antérieures sont inférieurs d'environ CHF 1.5 mio.

En résumé, l'écart négatif d'environ CHF 3.4 mios constaté par rapport au budget 2018, pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (hors impôt à la source et sur les étrangers), se répartit de la manière suivante :

• diminution des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	- CHF	1.8 mio
• diminution des montants des acomptes (impôts sur le revenu et sur la fortune)	- CHF	1.5 mio
• augmentation de l'impôt sur les prestations en capital	CHF	0.2 mio
• augmentation de l'impôt sur les frontaliers	CHF	0.1 mio
• diminution de l'impôt à la source mixte	- CHF	<u>0.4 mio</u>
Total	- CHF	3.4 mios

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source montre une diminution d'environ CHF 500'000.00, soit de 25.6%. Cette forte diminution provient essentiellement de la fin du phénomène de rattrapage que l'on a pu constater ces dernières années.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers diminue d'environ CHF 0.3 mio, soit de 8.7%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2018 facturés</i>	<i>3'080'091.75</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2017	80'759.24
Année fiscale 2016	19'848.36
Année fiscale 2015	61'216.33
Année fiscale 2014	-16'933.64
Année fiscale 2013	-14'063.50
Année fiscale 2012	306.80
Année fiscale 2011	244.60
Année fiscale 2010	210.05
Année fiscale 2002	-8'433.20
Année fiscale 2001	-8'433.20
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>114'721.84</i>
Total impôt spécial sur les étrangers	3'194'813.59

Par rapport aux comptes 2017, nous constatons que cet impôt diminue d'environ CHF 430'000.00, soit une baisse de 11.8%.

Ceci s'explique essentiellement par une diminution des acomptes de l'ordre de 2.3% et des décomptes des taxations des années antérieures d'environ 75.6%. Il est à noter que le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers est en légère diminution par rapport à l'année 2017 (-6.7%).

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes nettement inférieures d'environ CHF 1.8 mio par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2018, soit une diminution de 22.4%.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes inférieures d'environ CHF 48'000.00 par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires), soit une diminution de 15.0%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2018</i>	261'640.30
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2017	15'240.90
Année fiscale 2016	-6'663.25
Année fiscale 2015	1'242.10
Année fiscale 2014	-1'068.05
Année fiscale 2013	1'721.00
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	10'472.70
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	272'113.00

Par rapport aux comptes 2017, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales est en baisse d'environ CHF 29'000.00, soit une diminution de 9.7%.

Cette diminution est essentiellement due à la baisse des décomptes après déduction des acomptes.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une forte progression de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 1.5 mio par rapport au budget 2018, soit une hausse de 53.5%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2018	1'808'869.15
Année fiscale 2017	1'277'682.40
Total droits de mutation personnes physiques	3'086'551.55
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2018	1'063'072.05
Année fiscale 2017	149'290.15
Total droits de mutation - Personnes morales	1'212'362.20
Total des droits de mutation	4'298'913.75

Par rapport aux comptes 2017, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en nette augmentation d'environ CHF 1.6 mio, soit une hausse de 58.5%. Cette forte progression s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui a nettement progressé entre les années 2017 et 2018 (+71 dossiers).

3.1.7. Impôts sur les successions et donations

Nous constatons une forte augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 2.8 mios par rapport au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 67.1%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u>Imposition sur les successions et donations</u>	
Année fiscale 2018	2'085'239.20
Année fiscale 2017	3'686'575.00
Année fiscale 2016	-4'348.70
Année fiscale 2015	1'304'485.80
Année fiscale 2014	-75'750.00
Année fiscale 2012	23'119.30
Total impôts sur les successions et donations	7'019'320.60

Durant l'année 2018, les autorités fiscales cantonales ont traité 42 dossiers concernant notre Commune, soit 9 cas de plus que durant l'année 2017.

De plus, il est important de préciser que trois dossiers dépassent la somme de CHF 1.0 mio chacun.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux gains immobiliers

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt s'environ CHF 260'000.00 par rapport au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 11.9%.

Par rapport aux comptes 2017, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en progression d'environ CHF 220'000.00, soit une hausse de 9.8%.

Il est à noter que durant l'exercice 2018, les autorités fiscales cantonales ont traité 12 dossiers de plus que durant l'année 2017.

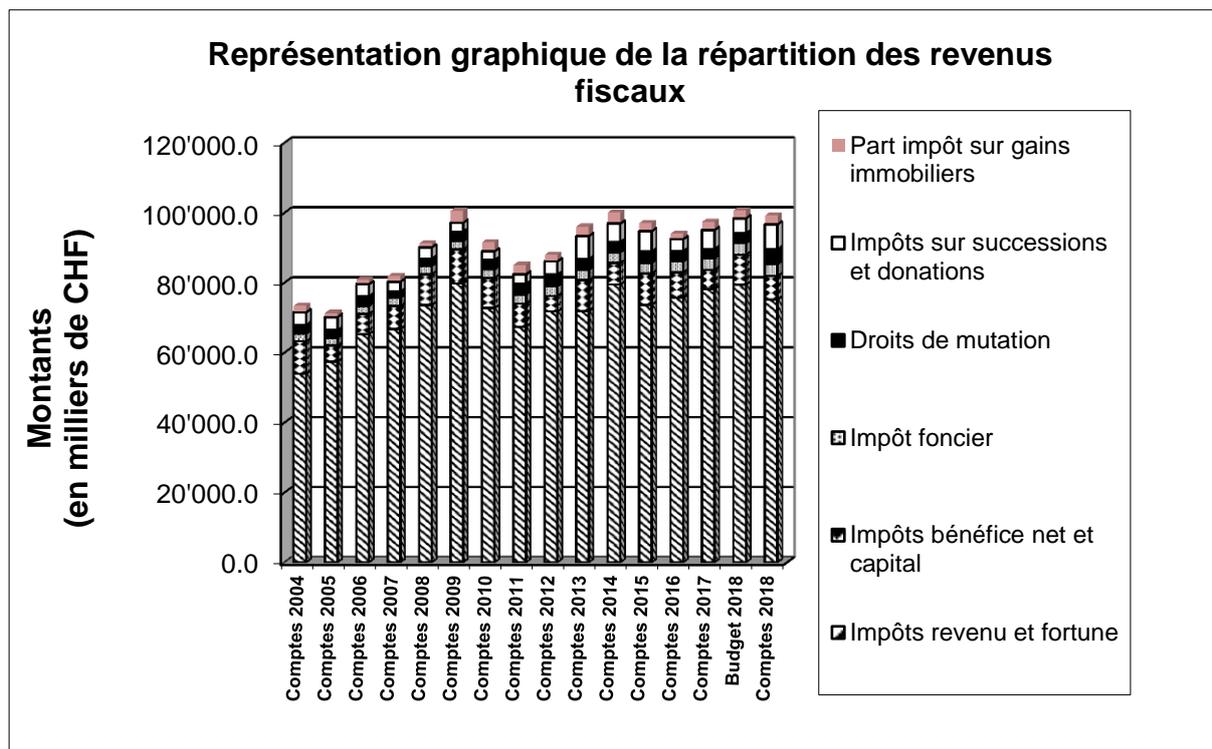
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier de manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2018 et les comptes 2017 :

Intitulé	Comptes 2018 (Taux de 61.0)	Comptes 2017 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	54'790'697.52	57'618'299.06	-2'827'601.54	-4.9%
Impôt sur la fortune	15'771'786.53	15'299'735.52	472'051.01	3.1%
Impôt à la source	1'487'448.96	1'741'867.30	-254'418.34	-14.6%
Impôt spécial des étrangers	3'194'813.59	3'621'743.43	-426'929.84	-11.8%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	75'244'746.60	78'281'645.31	-3'036'898.71	-3.9%
Impôts sur le bénéfice	6'049'354.80	4'839'987.60	1'209'367.20	25.0%
Impôt sur le capital	272'113.00	301'325.00	-29'212.00	-9.7%
Impôt complémentaire immeubles	411'165.60	309'800.80	101'364.80	32.7%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	6'732'633.40	5'451'113.40	1'281'520.00	23.5%
Impôt foncier	3'364'380.95	3'267'356.20	97'024.75	3.0%
Droits de mutation	4'298'913.75	2'711'661.65	1'587'252.10	58.5%
Impôts sur les successions et donations	7'019'320.60	5'379'877.50	1'639'443.10	30.5%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	51'200.00	50'600.00	600.00	1.2%
Patentes et concessions	25'071.75	25'695.20	-623.45	-2.4%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'462'791.05	2'241'981.85	220'809.20	9.8%
Redistribution de la taxe sur le CO2	33'466.85	17'759.40	15'707.45	88.4%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	99'232'524.95	97'427'690.51	1'804'834.44	1.9%

Le total des revenus fiscaux est en progression de 1.9% par rapport aux comptes de l'année 2017.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



3.2. Les revenus non fiscaux

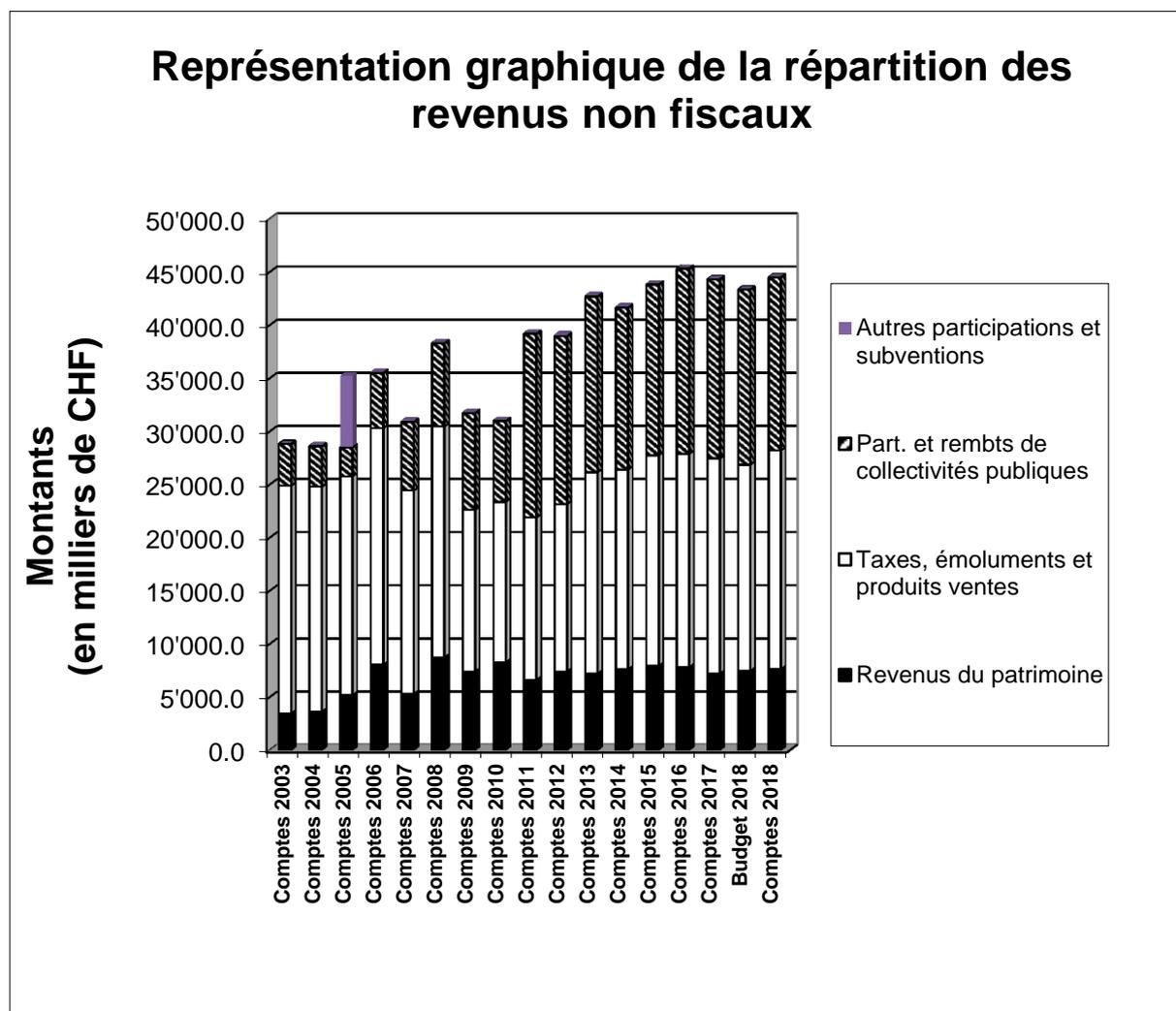
Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs de 2.6% à ce qui a été prévu dans le budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires). Cette progression de ce type de revenus provient de l'augmentation des revenus du patrimoine (+2.4%) ainsi que des taxes, émoluments et produits des ventes (+6.0%).

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



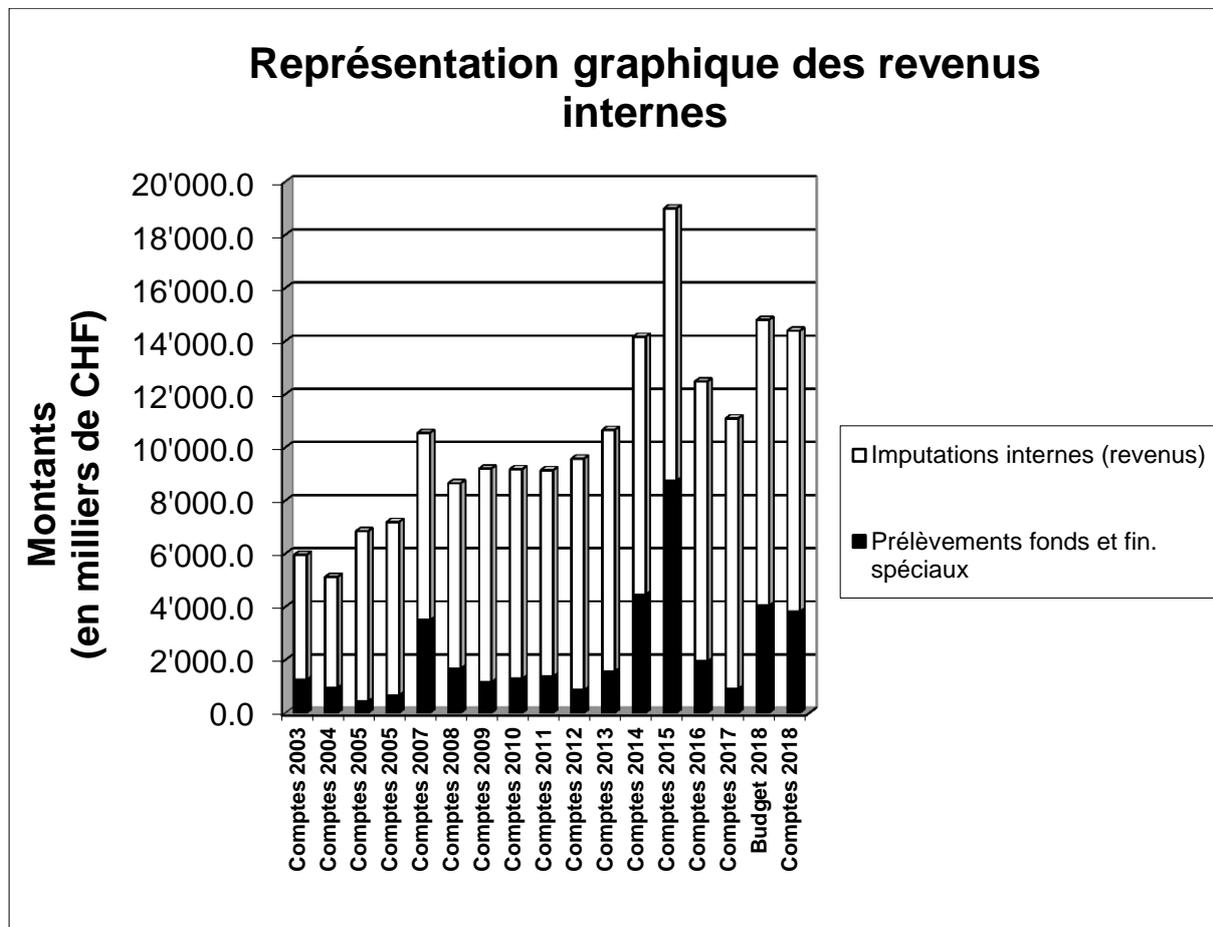
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

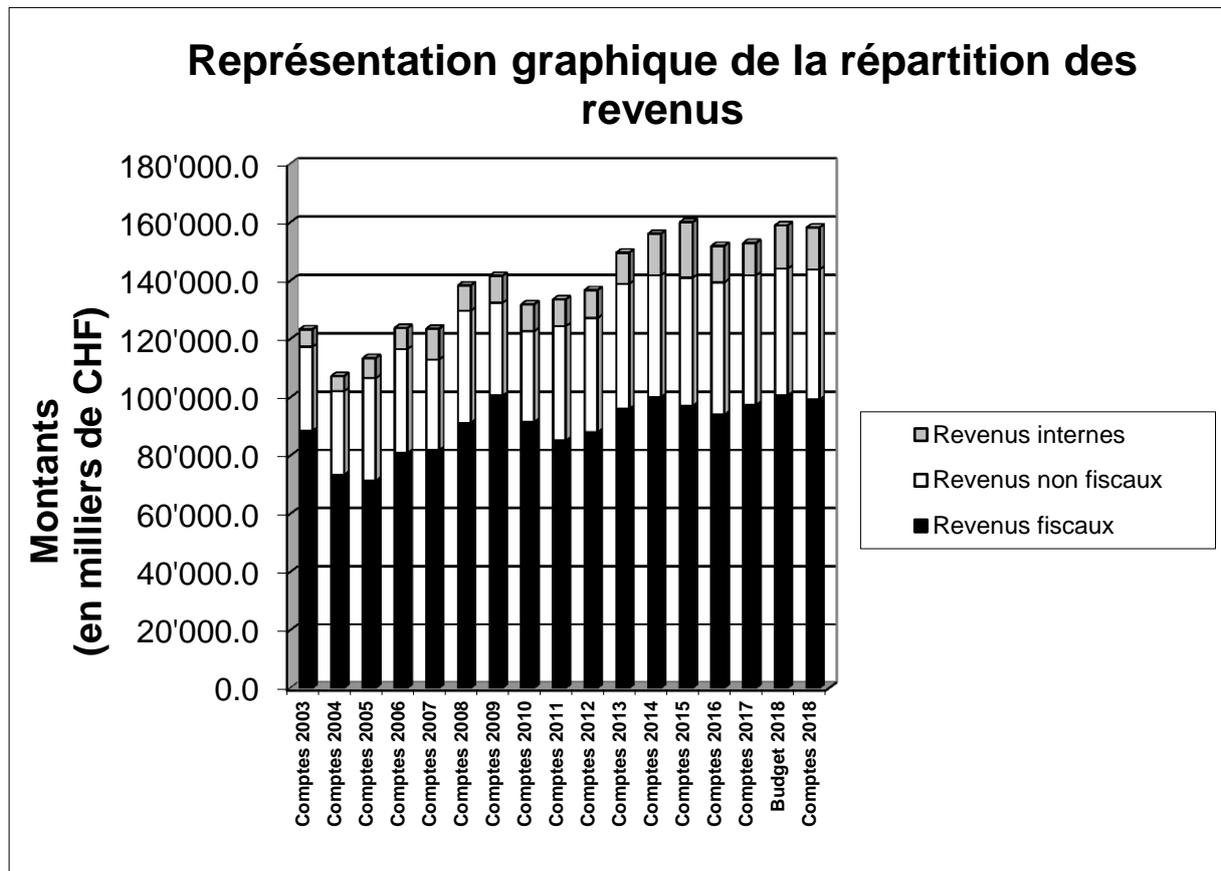


3.4. Analyse des revenus – Récapitulation

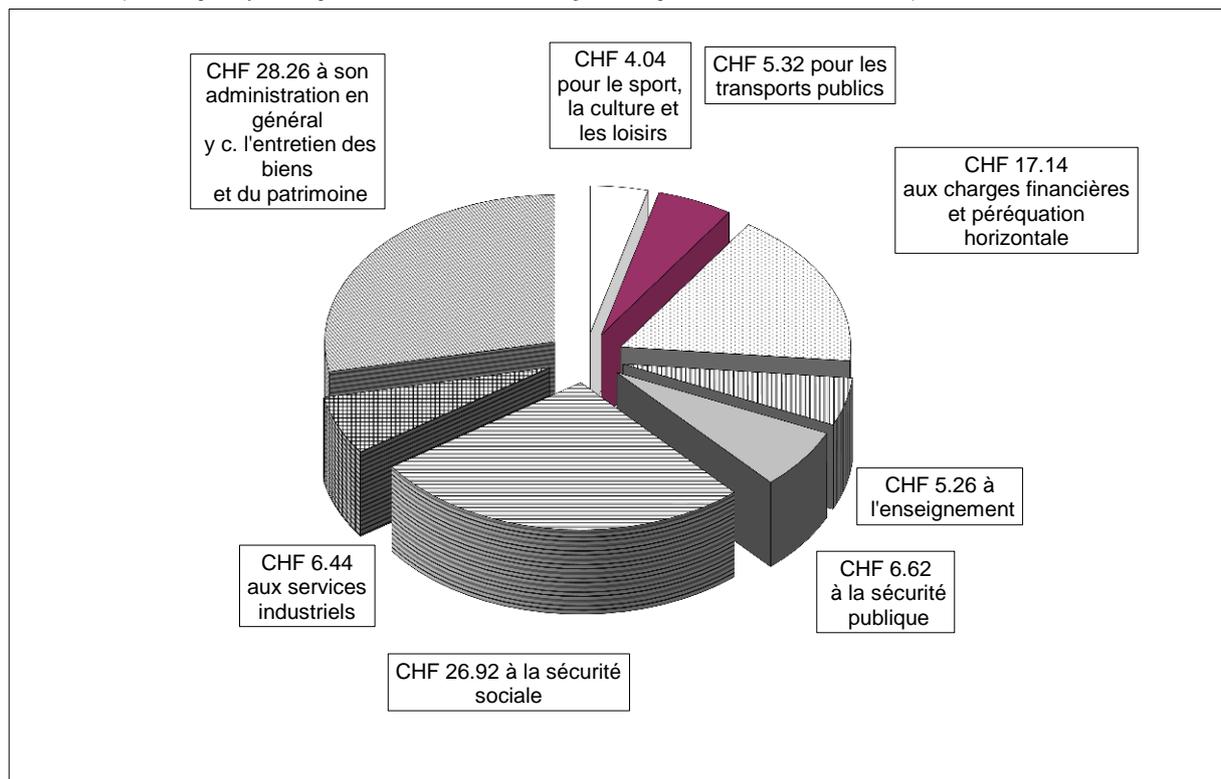
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2018 et comparatif par rapport au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires) ainsi qu'aux comptes 2017 et 2016 :

Intitulé	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Impôts sur le revenu et la fortune	75'244'746.60	79'500'000.00	78'281'645.31	75'715'223.24
Impôts sur le bénéfice net et le capital	6'732'633.40	8'520'000.00	5'451'113.40	7'269'458.15
Impôt foncier	3'364'380.95	3'400'000.00	3'267'356.20	3'144'461.10
Droits de mutation	4'298'913.75	2'800'000.00	2'711'661.65	2'938'483.90
Impôts sur les successions et donations	7'019'320.60	4'200'000.00	5'379'877.50	3'392'751.30
Impôt sur les chiens et taxes diverses	51'200.00	50'000.00	50'600.00	50'350.00
Patentes et concessions	25'071.75	25'000.00	25'695.20	25'439.40
Part impôts sur les gains immobiliers	2'462'791.05	2'200'000.00	2'241'981.85	1'489'359.25
Redistribution de la taxe sur le CO2	33'466.85	0.00	17'759.40	15'090.05
Sous-total revenus fiscaux	99'232'524.95	100'695'000.00	97'427'690.51	94'040'616.39
Revenus du patrimoine	7'642'473.98	7'464'200.00	7'205'010.95	7'817'419.85
Taxes, émoluments et produits ventes	20'566'901.88	19'393'800.00	20'255'032.64	20'071'593.57
Part. et remboursements de collectivités publiques	16'274'529.75	16'484'000.00	16'840'480.59	17'422'827.84
Autres participations et subventions	83'480.85	78'400.00	91'395.00	75'498.00
Sous-total revenus non fiscaux	44'567'386.46	43'420'400.00	44'391'919.18	45'387'339.26
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	3'827'134.23	4'051'700.00	914'678.20	1'954'283.35
Imputations internes (revenus)	10'566'122.28	10'749'100.00	10'180'206.74	10'529'815.13
Sous-total revenus internes	14'393'256.51	14'800'800.00	11'094'884.94	12'484'098.48
TOTAL DES REVENUS	158'193'167.92	158'916'200.00	152'914'494.63	151'912'054.13

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2018, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



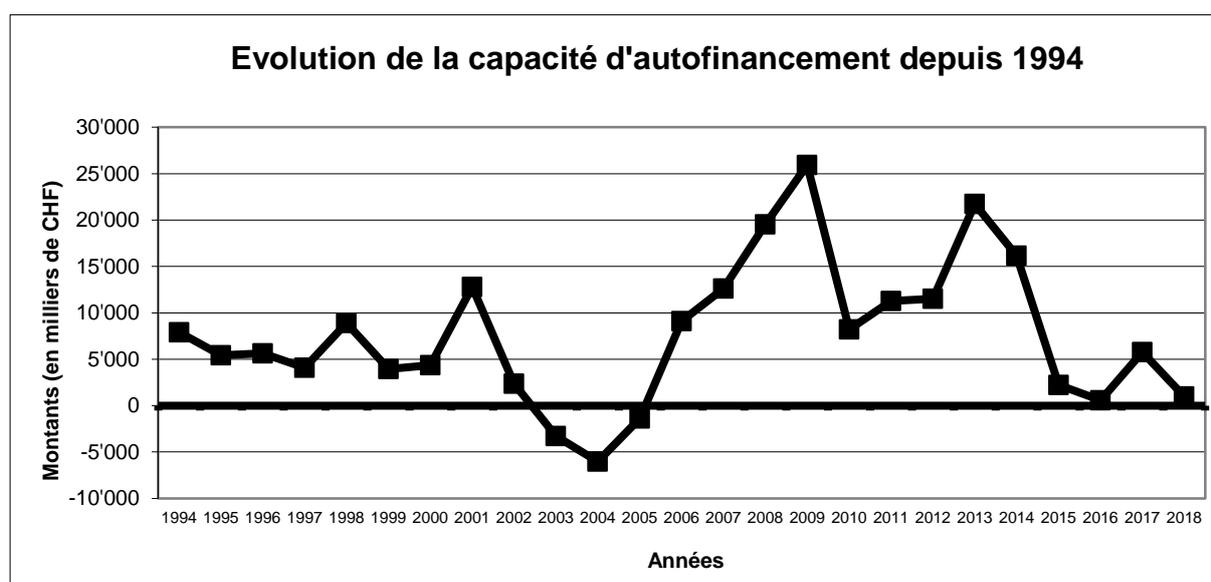
4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation

COMPTES 2018 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	10'155.4	759.7	3'381.1	8'943.2	3'259.2	591.9	1'665.7	1'394.3	30'150.5
Biens, services, marchandises	4'306.2	689.8	3'854.9	4'989.2	2'979.8	125.0	128.7	5'987.6	23'061.2
Intérêts passifs	0.0	670.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	670.2
Amortissements	677.1	896.3	466.5	2'541.5	1'095.3	159.4	22.7	381.7	6'240.5
Rembts, participations et subv. coll. publiques	8'724.0	26'192.9	0.0	2'456.0	69.1	9'492.1	35'046.7	14.0	81'994.8
Aides et subventions	702.6	0.0	4.2	0.0	716.1	0.0	5'514.7	4.0	6'941.6
Attrib. fonds et fin. spéciaux	26.0	109.7	0.0	312.0	0.0	47.1	0.0	37.1	531.9
Imputations internes	233.2	0.0	0.0	5'134.7	1'954.7	0.0	0.0	3'243.5	10'566.1
Total des charges	24'824.5	29'318.6	7'706.7	24'376.6	10'074.2	10'415.5	42'378.5	11'062.2	160'156.8
Impôts	0.0	96'711.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	96'711.2
Patentes, concessions	0.0	25.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.1
Revenus du patrimoine	294.4	1'177.6	3'197.1	933.7	481.4	672.9	0.0	885.4	7'642.5
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	2'478.0	165.2	629.4	6'289.5	506.7	386.2	1'199.2	8'912.7	20'566.9
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	2'496.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'496.3
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	15'166.3	36.8	68.4	749.0	0.0	18.0	131.0	16'274.5
Autres participations et subventions	0.0	0.0	0.0	83.5	0.0	0.0	0.0	0.0	83.5
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	484.9	958.9	536.4	965.5	337.0	0.0	334.7	209.7	3'827.1
Imputations internes	1'160.1	832.6	913.8	4'904.1	1'787.7	0.0	44.4	923.4	10'566.1
Total des revenus	4'522.4	117'533.2	5'313.5	13'244.7	3'861.8	1'059.1	1'596.3	11'062.2	158'193.2

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2018	158'193'167.92
Total des charges des comptes 2018	-160'156'911.63
Résultat des comptes 2018	-1'963'743.71
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2018	10'566'122.28
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2018	-10'566'122.28
Amortissements comptables dans les comptes 2018	5'329'633.90
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2018	910'829.60
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2018	531'868.30
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2018	-3'827'134.23
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2018	981'453.86
Investissements nets de l'année 2018	-12'119'250.73
Solde après financement des investissements selon les comptes 2018	-11'137'796.87

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2018 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Cela signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

L'année 2018 se solde par une marge d'autofinancement légèrement positive (8.1%), mais très inférieure à l'objectif de 40% ; cette marge positive permet donc de financer une toute petite partie des investissements nets consentis.

C'est ainsi la somme approximative de CHF 11.1 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer les investissements nets communaux. Par conséquent, l'endettement communal a augmenté durant cette période de CHF 5.0 mios afin de se situer à la somme de CHF 95.0 mios au 31 décembre 2018.

6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2018. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre sont définies en collaboration avec l'entité de communication.

7. Programme de législature

Au chapitre des finances communales, le programme de législature 2016-2021 prévoit quatre objectifs :

- 1. Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67 mios à l'horizon 2021, soit une augmentation moyenne de 3% par an :** le bouclage des comptes 2018 montre des charges maîtrisables qui se situent aux alentours de CHF 60.2 mios, soit une hausse de 3.0% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2017. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.
- 2. Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de CHF 31 mios à l'horizon de 2021, soit une augmentation moyenne de 1.5% par an :** le bouclage des comptes 2018 montre des charges relatives aux autorités et personnel qui se situent aux alentours de CHF 30.2 mios, soit en hausse de l'ordre de 2.3% par rapport au montant figurant dans les comptes 2017. L'augmentation annuelle constatée lors du bouclage des comptes 2018 est donc supérieure à l'objectif figurant dans le programme de législature. La Municipalité accordera une attention particulière à ce type de charges ces prochaines années afin de les contenir dans une proportion en adéquation avec les objectifs de la législature.

- 3. Chercher à maintenir une couverture du financement des investissements nécessaires à la Ville, par des fonds propres à hauteur de 40% au minimum :** le bouclage des comptes 2018 montre un degré d'autofinancement de 8.1%, ce qui est très inférieur à l'objectif de financement des investissements par des fonds propres figurant dans le programme de législature. L'objectif n'est pas atteint et ce paramètre devra être faire l'objet d'une attention particulière ces prochaines années pour contenir le niveau d'endettement dans des proportions supportables.
- 4. Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 140 millions :** le bouclage des comptes 2018 montre un endettement communal qui se situe à la somme de CHF 95.0 millions. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint, sous réserve de la remarque faite au point 3 ci-dessus.

Ainsi, l'exercice comptable 2018 respecte partiellement les objectifs financiers qui ont été articulés dans le cadre du programme de législature pour les années 2016 à 2021.

8. Conclusions

Tout comme en 2016, le résultat relatif à l'exercice 2018 se solde par un excédent de charges (déficit) de CHF 1'963'743.71.

Comme relevé précédemment, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2018, si elle reste heureusement positive, a été très insuffisante pour financer nos investissements. Par conséquent, l'endettement de notre Commune a progressé de CHF 5.0 millions et se situe, au 31 décembre 2018, à hauteur de CHF 95.0 millions.

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2018 peut être qualifié de préoccupant, surtout si nous prenons en compte les effets conjugués de la révision de l'imposition des entreprises et les effets de la modification du modèle péréquatif vaudois.

Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissement nécessaire au développement de notre Ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence sur le niveau d'endettement communal.

Il faut relever qu'une forte proportion de ces investissements répond à une nécessité d'entretien minimum (réseaux souterrains, patrimoine communal), à une obligation légale (constructions scolaires) ou à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui (espaces publics, mobilité).

Il est à noter que les conditions octroyées actuellement sur le marché des emprunts sont encore très favorables et ne pèchent que très peu la situation financière de notre Commune. En effet, les taux négatifs imposés par la Banque Nationale Suisse (BNS) ont pour effet de produire des taux d'intérêts extrêmement bas, alors que les dépôts sont quant à eux, sanctionnés par des intérêts négatifs. Par conséquent, avec la situation financière qui prédomine actuellement, il est préférable d'emprunter que de posséder beaucoup de liquidités. Néanmoins, la situation peut changer, raison pour laquelle la Municipalité reste très attentive à l'évolution des taux sur le marché.

Il convient de préciser encore que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci devraient donc permettre de faire face à bon nombre de défis qui attendent notre Ville ces prochaines années.

Ainsi, le résultat négatif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2018 est révélateur de quelques sujets de préoccupation pour les années à venir, déjà évoqués depuis plusieurs années.

En effet, notre participation au financement des charges péréquatives devrait continuer à progresser fortement dans le cadre du système péréquatif en vigueur et nous ne croyons pas à une amélioration significative pour notre ville dans la mise en œuvre de la future péréquation pour laquelle les discussions sont en cours. Par ailleurs, les recettes fiscales devraient stagner, voir diminuer par l'entrée en vigueur de la révision de l'imposition des entreprises.

Un espoir pourrait venir d'une nouvelle répartition de la facture sociale entre le Canton et les Communes, qui a l'avantage théorique de pouvoir être mise en œuvre relativement rapidement. Jusqu'ici, le Conseil d'Etat a toutefois refusé sèchement d'entrer en matière sur ce sujet, mais la pression politique des Communes pourrait augmenter dans les mois à venir.

Dans ce contexte et en regard également du budget 2019, la marge d'autofinancement prévisible pour les années à venir devrait être négative. Cela signifie que notre Commune devrait certainement s'endetter afin de financer l'entier de ses investissements, mais vraisemblablement également une partie de ses dépenses de fonctionnement. Si ces conditions se vérifient, il faut s'attendre à une progression rapide de l'endettement.

La Municipalité reste persuadée qu'une nouvelle appréciation de la fiscalité de notre Commune est inévitable ; elle devra s'accompagner de la poursuite d'un effort important sur nos charges maîtrisables et de la vente de certains objets immobiliers ne comportant pas d'intérêt stratégique. L'ensemble de ces mesures conjointes pourrait permettre à notre la Ville de financer ses investissements en conservant le niveau de la dette consolidée dans des proportions supportables.

Il est évident que face à cette situation très incertaine, il est de notre devoir de pratiquer une gestion prudente des dépenses communales, afin que la Ville de Pully soit placée dans les conditions de pouvoir relever les nombreux défis de ces prochaines années et assumer un volume d'investissements nécessaires.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 07-2019 du 8 mai 2019,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver les comptes 2018 et donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2018 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 mai 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen


The seal of the Municipality of Pully is circular with the text 'MUNICIPALITE DE PULLY' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures, and the motto 'LIBERTE PATRIE' below.

Le secrétaire

Ph. Steiner

Annexe(s) :

- brochures des comptes 2018
- comptes 2018 de la CISTEP
- attestation des comptes 2018 par la fiduciaire